



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de La Réunion

7 avenue André Malraux

CS 21015

97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 19 septembre 2023

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DOMANIALE**

**La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim
administratrice de l'Etat**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de **Mme Christelle PORTIER**, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim, à compter du 19 septembre 2023 ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale :

Agents	Montant	
	Valeur Locative	Valeur Vénale
Mme Franciane MOURGAPAMODELY, administratrice des finances publiques, adjointe du directeur et directrice du pôle patrimoine, contrôle, recouvrement et sécurité juridique.	Sans limite	Sans limite
M. Alban MARNIER, inspecteur principal des finances publiques	Sans limite	Sans limite
Evaluateurs : Mme Nathalie FESTIN-PAYET Mme Sandra SERIACAROU PIN-DELATTRE Mme Laura LEJEMMETEL Inspectrices des finances publiques ; M. Patrice FRADIN M. Lilian SAVIRAYE M. Bruno TETAUD Inspecteurs des finances publiques	100.000 €	500.000 €

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} septembre 2023.

Art.3. - Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint-Denis, le 19 septembre 2023

Christelle PORTIER